

Les interminables vacances de nos députés fédéraux

Avec 3 mois de congé en été, ils sont les mieux lotis du pays



● Ce 21 juillet, nos députés fédéraux ont entamé leurs (très) longues vacances parlementaires. Elles ne se termineront que près de 3 mois plus tard. Bien après celles des parlements wallon, bruxellois et flamand ou de l'Assemblée nationale en France. Nos députés fédéraux seraient-ils paresseux ? Georges Gilkinet, député Écolo, souhaite que la rentrée soit avancée au 1^{er} septembre.

Ce 1^{er} septembre, instituteurs et profs, souvent raillés pour la durée de leurs congés, reprendront le chemin de l'école. Ils précéderont pourtant nos députés fédéraux de près de six semaines ! En effet, les vacances parlementaires sont, selon la constitution, fixées du 21 juillet au 2^e mardi d'octobre. Depuis des années, des voix s'élèvent pour dénoncer la durée excessive de cette interruption. D'autant qu'elle vient s'ajouter à d'autres périodes de vacances : une semaine à la Toussaint, deux à Noël et encore deux à Pâques,

17 SEMAINES DE CONGÉ PAR AN POUR 5.729 EUROS PAR MOIS. QUI DIT MIEUX ?

soit 17 semaines, au total, par an.

Pourtant, le Parlement wallon (rentrée le 15 septembre), comme le Parlement bruxellois (rentrée le 21 septembre) et le Parlement flamand (rentrée le 17 septembre), a d'ores et déjà avancé la date de sa rentrée. Et à l'Assemblée nationale française, elle est fixée au 9 septembre et au 7 septembre pour le Bundestag, en Allemagne.

UN RELIQUAT DU PASSÉ

Nos députés fédéraux ne se bousculent cependant pas au portillon pour modifier les règles. Difficile à comprendre dans une législature où la Chambre des représentants se trouve confrontée à des défis importants et doit voter de nombreuses réformes. « *C'est un reliquat du passé. Si on veut modifier la date de rentrée parlementaire, il faut changer la constitution. À ma connaissance, seul le Vlaams Belang a déjà déposé une proposition de révision à ce sujet* », nous explique-t-on du côté de la cellule administrative de la Chambre de représentants. « *Les vacances parlementaires, c'est le seul moment où le personnel administratif de la Chambre peut prendre ses congés. Le tempo est plus cool* ».

GILKINET VEUT RENTRER EN SEPTEMBRE

S'il n'y a pas de session parlementaire entre le 21 juillet et le 13 octobre, il arrive cependant que des

députés se réunissent pour des commissions, en septembre. L'activité reste très ralentie. « *Mais nous devons à chaque fois écrire au président du Parlement pour demander une reprise anticipée. On dépend de son bon vouloir. Parfois ça fonctionne, parfois pas* », regrette Georges Gilkinet (Écolo), député fédéral. « *Clairement, les vacances parlementaires sont trop longues. Même si on ne travaille pas qu'au Parlement. On devrait l'avancer au 1^{er} septembre.* »

Selon le député Écolo, ces vacances excessivement longues sont « *utilisées par le gouvernement pour prendre des décisions impopulaires, comme l'index, la TVA, le dossier nucléaire. Ils espèrent que les gens aient la tête en vacances et prennent des décisions attaquables le 21 juillet. Tout en sachant que les parlementaires devront attendre 3 mois pour les interroger sur ces sujets. Personne ne se bouscule pour changer les choses. En particulier les cumulards, les bourgmestres de grandes villes, qui récupèrent ainsi du temps pour s'occuper de leurs autres mandats.* » Et tant pis si, durant ces congés, les parlementaires continuent de percevoir leurs indemnités de 5.729 euros par mois. Des revenus qui justifieraient, en théorie, qu'ils s'astreignent à un calendrier plus dense. ■

ADRIEN DE MARNEFFE

DEUX POIDS, DEUX MESURES

Un pécule de vacances de 6.598 euros

En mai, les députés fédéraux, comme les wallons, reçoivent leur pécule de vacances, à l'instar de nombreux ouvriers et salariés belge. À une différence près, notable : le pécule de nos élus est nettement plus avantageux, même en proportion de leur salaire. « *Nos députés reçoivent un pécule de vacances qui*

équivaut à 92 % de leur indemnité brute », détaille Yves Delvaux, fonctionnaire en charge des finances de la Chambre des représentants. Calculé sur une indemnité brute de 7.172 euros par mois, nos députés perçoivent donc un pécule de 6.598 euros. « *Mais les députés doivent payer eux-mêmes leurs impôts. Pour ce pécule, on arrive vite à 40 à 45 %* », précise-t-on au département finances de la Chambre

des représentants.

92 % pour le député, 15 % pour l'ouvrier.

Ce qui leur laisse tout de même autour de 4.000 euros nets par mois. Logique pour de si longues vacances... Le fisc est nettement moins généreux avec les salariés dont le pécule n'atteint grosso modo qu'entre 40 et 50 % de leur salaire brut. Pire, celui des ouvriers se limite à 15,38 % du total de leur rémunération brute de l'année précédente. ■